

**Table des matières**

1. La fin des "salaires scandaleux" pour les employeur de la vente.....	2
Stop au dumping salarial.....	2
Les magasins ouvriront jusqu'à 19h en semaine.....	3
2. Berne relève le défi de l'immigration .....	4
Dix millions d'habitants en 2035? .....	4
3. Accord signé entre Unia et le groupement transfrontalier .....	6
4. Sous-enchère dans l'horticulture liée à la libre circulation des personnes .....	7
5. "4000 francs minimum!" .....	8
6. Les Etats disent oui à la responsabilité solidaire.....	9

## 1. La fin des "salaires scandaleux" pour les employeurs de la vente

13.06.2012

### NEUCHÂTEL La première convention collective de la vente a été signée hier.

VIRGINIE GIROUD :

*"Nous pourrions enfin toucher les mauvais employeurs, ceux qui sous-paient leurs vendeurs. Et il en existe un bon nombre dans le canton!",* annonce David Taillard, responsable du tertiaire au syndicat Unia. "Il y' a quelques années, une vendeuse avec CFC nous avait contactés parce qu'elle gagnait 2900 francs brut par mois pour un emploi à 100%. Des salaires si scandaleusement bas ne sont certes pas la règle dans notre canton, mais ils prouvent qu'en l'absence de convention collective, les rémunérations peuvent atteindre des niveaux insoupçonnés, qui ne permettent pas de boucler les fins de mois".

Le "mauvais employeur" évoqué par le syndicat Unia s'appelle Bata. Un magasin qui, à la suite de l'intervention du syndicat, a accepté d'augmenter ses vendeuses à 3200 francs brut par mois.

Dans le canton, d'autres commerces pratiquent la politique de très bas salaires, le plus souvent des *"fringuistes"*. Rien ne les empêche. Car actuellement, aucun salaire minimal généralisé n'est parvenu, sauf chez les grands distributeurs Coop et Migros qui offrent des salaires d'engagement de 3700 francs en moyenne.

### Stop au dumping salarial

La première Convention collective de travail (CCT) pour le personnel de vente du canton devrait donc mettre un terme aux *"salaires scandaleux"*. Le texte a été signé hier entre le syndicat Unia et les patrons, à savoir la Fédération neuchâteloise du commerce indépendant de détail, le groupement des grands magasins, l'Ordre des pharmaciens et le Groupement des opticiens. Et cela après trois ans de négociations.

La future convention collective fixe des salaires minimaux : 3200 francs par mois (avec 13<sup>e</sup> salaire) pour un vendeur sans formation professionnelle dans un petit commerce, 3400 francs dans un magasin de plus de 10 employés. Ce salaire minimum passera à 3500 (petit commerce) ou 3700 francs pour ceux qui bénéficient d'un CFC ou de trois ans d'expérience dans la branche. Et la rémunération progressera encore après cinq ans d'expérience.

*"Ces chiffres peuvent paraître bas, mais il faut se rappeler qu'on part d'extrêmement bas dans la vente",* explique Catherine Laubscher, secrétaire régionale d'Unia. *"L'amélioration touchera un nombre important de vendeurs dans les petits commerces, à l'embauche. Et leur amènera des perspectives de progression salariale. De plus, la convention empêchera les entreprises qui engagent des frontaliers de pratiquer le dumping salarial"*.

La future convention prévoit de limiter le temps de travail à 42 heures hebdomadaires, d'assurer un samedi de congé par mois, de donner cinq semaines de vacances aux employés de commerce de plus de dix personnes, ou encore d'améliorer le congé maternité.

## **Les magasins ouvriront jusqu'à 19h en semaine**

En contrepartie, le syndicat Unia a dû céder sur un point délicat, en discussion depuis des années: les horaires d'ouverture des magasins, qui seront étendus jusqu'à 19h en semaine (au lieu de 18h30) et à 18h le samedi (au lieu de 17h). Quant au demi-jour hebdomadaire de fermeture obligatoire, il sera supprimé.

Au total, les 7000 vendeurs du canton seront concernés par cette CCT. Soit le 8% des emplois neuchâtelois. *"Actuellement, plus de 50% des employeurs de la vente sont signataires de la nouvelle convention. Ce qui autorise à demander à ce que la CCT soit étendue à l'ensemble de la branche et qu'elle devienne obligatoire. Nous attendons l'aval du Seco, à Berne",* explique Jean Carlo Zuretti, président de la Fédération neuchâteloise du commerce indépendant de détail. Mais pour que cette CCT entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, une condition doit être remplie: *"Il faut que la nouvelle législation sur les horaires d'ouverture des commerces soit acceptée par le Grand Conseil",* avertit Jenn-Carlo Zuretti. *"Sans quoi, la future convention, le fruit d'années de négociations, tombera à l'eau..."*

## 2. Berne relève le défi de l'immigration

05.07.2012

**LIBRE CIRCULATION** Le Conseil fédéral prépare la riposte contre l'initiative de l'UDC. Il veut soutenir la construction de logements d'utilité publique et faciliter le recrutement de spécialistes indigènes.

BERNE

CHRISTIANE IMSAND

L'économie suisse doit beaucoup à la libre circulation des personnes avec les pays de l'Union européenne, mais celle-ci met la Suisse sous pression démographique. «Nous dépasserons probablement cette année la barre des huit millions d'habitants», a reconnu hier la cheffe du Département fédéral de justice et police, Simonetta Sommaruga.

L'UDC veut freiner cette évolution avec son initiative contre l'immigration de masse, qui prévoit des plafonds et des contingents annuels d'immigration. Pour le Conseil fédéral, ce projet est incompatible avec les accords bilatéraux, mais il le prend très sérieux. Il espère le contrer avec des mesures de politique intérieure. Plusieurs pistes sont évoquées dans un rapport adopté hier, notamment des mesures en faveur du logement.

### Dix millions d'habitants en 2035?

Selon l'UDC, le développement démographique de la Suisse correspond au scénario le plus pessimiste de l'Office fédéral de la statistique, qui annonce pour 2035 une population de dix millions d'habitants. Elle estime que le Conseil fédéral ignore la réalité en préconisant le rejet sans contre-projet de son initiative. «Nos infrastructures, l'aménagement du territoire, l'approvisionnement énergétique, ainsi que l'instruction et la santé publique ne sont pas conçus pour une telle croissance», affirme le parti. Un discours similaire est tenu par l'association Ecopop, qui cherche également à limiter la population par voie d'initiative. Le mouvement s'étend. Le mois dernier, un sondage réalisé à la demande de l'Usam a montré que 57% des PME romandes étaient favorables à l'initiative de l'UDC, alors même que les grandes organisations économiques la combattent.

L'économie suisse doit aussi beaucoup à la libre circulation des personnes avec les pays de l'Union européenne. KEYSTONE

Pour Simonetta Sommaruga, tous les problèmes de la Suisse ne sont pas dus à l'immigration, mais ce type de contradiction démontre que la perception de la situation par l'opinion publique est décisive. «La population a aussi profité de la prospérité apportée par la libre circulation», souligne Serge Gaillard, chef de la direction du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie. Le Conseil fédéral reconnaît en tout cas que l'évolution démographique a accentué la pénurie de logements abordables. Afin d'élargir l'offre, il a chargé l'Office fédéral du logement (OFL) d'examiner les mesures propres à faciliter la mise à disposition de terrains constructibles pour du logement d'utilité publique. La balle est entre les mains du directeur de l'office, Ernst Hauri, mais celui-ci relativise. «Notre mandat est limité. Nous n'allons pas révolutionner le système d'aide à la construction de logement.»

Le Conseil fédéral appelle par ailleurs l'économie à tirer un meilleur parti de la main-d'œuvre indigène. Selon lui, le manque de personnel et la pression migratoire qui en résulte peuvent être partiellement résolus par l'élimination des obstacles qui empêchent de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, ainsi que par la mise sur pied d'un bon système extrafamilial d'accueil des enfants. Il invite aussi les entreprises à contribuer activement à

l'intégration de leurs employés, par exemple en les incitant à participer aux programmes mis en place par les cantons.

«Nous n'avons pas toutes les solutions aujourd'hui», souligne Simonetta Sommaruga. «Ce rapport montre avant tout la volonté du Conseil fédéral d'empoigner le problème de l'immigration. Un comité d'experts interdépartemental sera mis sur pied.» Cela ne suffit pas au PS, qui plaide surtout pour un renforcement des mesures contre le dumping salarial. Il regrette «que le Conseil fédéral se prive d'un instrument aussi adéquat que l'introduction d'un salaire minimum».

### **3. Accord signé entre Unia et le groupement transfrontalier**

24.07.2012

Le Groupement transfrontalier européen (GTE), l'une des deux associations qui défend les intérêts des travailleurs français en Suisse, a signé une convention, le 30 avril dernier, à Neuchâtel, avec le syndicat Unia. Selon les deux entités, cet accord vise à mieux protéger les travailleurs en Suisse «contre la sous-enchère salariale et sociale, quelle que soit leur origine». Deux vendredis après-midi par mois, le syndicat tient dans les locaux du GTE une permanence sur le droit du travail et les assurances sociales, aide à remplir les formulaires de l'assurance-chômage, et informe sur le monde du travail suisse. Les deux entités veulent aussi apporter une réponse à ce qu'ils considèrent comme une xénophobie rampante à l'égard des frontaliers. L'accord concerne les syndicats Unia de Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Transjurane et Bâle. Un partenariat similaire avait été conclu avec le syndicat Unia de Genève en 2011.

#### 4. Sous-enchère dans l'horticulture liée à la libre circulation des personnes

22.08.2012

**SALAIRES** KEYSTONE Même si des progrès ont été accomplis, de nombreux cas sous-enchère salariale liée à la libre circulation sont constatés en Suisse. Une étude éclairant la situation dans l'horticulture a été publiée hier par l'Union syndicat suisse (USS). Celle-ci réitère sa demande d'introduire des salaires minimum corrects ainsi qu'une *"responsabilité solidaire"* étendue.

La situation est jugée particulièrement "extrême" dans certain pans du commerce de détail et surtout dans l'horticulture, où les activités sont pourtant pénibles et qualifiées. Il apparaît que les contrôleurs se servent de salaires de référence qui, comparés au niveau salarial usuel de l'horticulture, sont beaucoup trop bas. Cela donne une "bien trop positive" de la situation, alors que de nombreuses entreprises, particulièrement en Suisse alémanique, versent réellement des salaires trop bas. Le problème de l'absence de salaire minimums se trouve toujours plus au premier plan.

Le Conseil fédéral, le Parlement et, enfin le peuple et les canons devront se prononcer sur l'initiative de l'USS demandant un salaire minimum de 4000 francs par mois pour tous.

## 5. "4000 francs minimum!"

14.09.2012

**MOBILISATION** Quelques militants ont fait du tapage pour réclamer l'instauration d'un salaire minimum de 4000 francs en Suisse. CHRISTIAN GALLEY Comme dans neuf autres villes de Suisse, le collectif national pour le salaire minimum à 4000 francs a manifesté hier en début de soirée à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (photo). «En Suisse 400 000 travailleuses et travailleurs dépendent de l'aide sociale tant leurs salaires sont bas», dénonce le collectif. «Dans le canton de Neuchâtel, 10% des salariés, soit 8000 à 9000 personnes reçoivent un salaire inférieur à 4000 francs», assure Sylvia Locatelli secrétaire syndicale à Unia Neuchâtel.

Une dizaine de militants ont investi le hall de la gare de Neuchâtel, scandant le slogan «4000 minimum!» tout en soufflant dans des sifflets à roulette et en frappant sur des boîtes de conserve. Côté visuel, quatre porteurs de pancartes affichaient le chiffre du jour. Un tract a été distribué, dénonçant, entre autre, le fait que «dans l'horlogerie, on trouve encore des salaires de moins de 3000 francs». Les militants se sont ensuite déplacés en ville. Le collectif a aussi un site internet: [www.4000fr.ch](http://www.4000fr.ch) •LBY

## 6. Les Etats disent oui à la responsabilité solidaire

26.09.2012

### **LIBRE CIRCULATION** Mesures contre le dumping salarial renforcées.

BERNE

CHRISTIANE IMSAND

C'est une percée majeure pour les syndicats. Le Conseil des Etats a décidé, hier, par 22 voix contre 18, de renforcer le dispositif légal contre le dumping salarial en introduisant le principe de la responsabilité solidaire. Les entrepreneurs de la construction, du génie civil et du second œuvre seront coresponsables des conditions de travail et de salaire pratiquées par toute la chaîne de leurs sous-traitants européens. Avalisée grâce à une coalition de la gauche et du PDC, cette mesure est destinée à atténuer les inquiétudes suscitées par la libre circulation des personnes. Elle correspond à la stratégie du Conseil fédéral. «A défaut, il sera très difficile de convaincre les citoyens d'accepter l'extension de l'accord sur la libre circulation à la Croatie», souligne le ministre de l'Economie, Johann Schneider-Ammann.

L'intégration de la Croatie dans le bloc européen est prévue pour le 1er juillet 2013. Côté suisse, une votation populaire est probable. La crainte d'un résultat négatif débouchant sur la remise en cause de l'ensemble des accords bilatéraux a convaincu la majorité des sénateurs qu'il fallait se présenter devant le peuple avec une mesure particulièrement contraignante pour lutter contre les abus.

Les entrepreneurs de la construction, du génie civil et du second œuvre seront coresponsables des conditions de travail et de salaire pratiquées par toute la chaîne de leurs sous-traitants européens. KEYSTONE

Débat décisif en décembre C'est une surprise: la majorité de la commission de l'économie et des redevances y était opposée. Mais les jeux ne sont pas encore faits, car le Conseil national n'a pas dit son dernier mot. En juin dernier, une courte majorité de droite avait émis un préavis négatif. Le débat décisif aura lieu lors de la session de décembre.

Pour l'Union syndicale suisse (USS), il est clair que seule cette mesure permettra de lutter efficacement contre le dumping salarial. «C'est d'autant plus important que les annonces de cas de sous-enchère dus à des sous-traitants augmentent fortement, pour devenir quasi quotidiens», affirme Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS.

«La base légale actuelle ne permet pas d'agir vis-à-vis des entreprises sous-traitantes en infraction», renchérit le syndicat Travail. Suisse. «Elles s'en vont aussi vite qu'elles sont venues, et il n'est pas possible de porter les cas devant des tribunaux étrangers. En font les frais le petit entrepreneur local qui respecte les règles et les travailleurs étrangers qui reçoivent des salaires de dumping.» Pendant le débat, le président du Parti socialiste, Christian Levrat, a cité le cas de l'entreprise d'armement Armasuisse, dont un sous-traitant allemand paie ses salariés dix francs de l'heure.

L'adoption de la responsabilité solidaire a cependant suscité une farouche levée de boucliers parmi les représentants du PLR et de l'UDC. «Cette mesure entraînera une bureaucratie insupportable pour les PME», dénonce l'UDC schwyzois Peter Föhn, qui est par ailleurs chef d'entreprise. «On rend la vie plus difficile aux entrepreneurs suisses, alors que ce sont les étrangers qui commettent des abus.»

Pour la libérale-radical saintgalloise Karin Keller-Sutter, «les instruments actuels sont suffisants. Ne faisons pas comme si nous ne disposions pas de mesures d'accompagnement». Elle défendait une variante dans laquelle l'entrepreneur principal pouvait se contenter de faire signer à son sous-traitant direct un contrat écrit, l'obligeant à respecter les conditions de travail usuelles. Ses adversaires lui ont fait remarquer que cette formule est quasi équivalente au droit actuel. Elle permet à l'entrepreneur principal de se dégager de toute responsabilité par une simple formalité. •